

<h1>Kervénanec</h1>	Horaires d'ouverture <i>Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15, le samedi matin (uniquement pour l'état civil) de 9h à 12h.</i>	Mairie de Lorient 2 boulevard Leclerc 56100 Lorient
Retrouvez votre page	Kervenane > Espace citoyen > Contrat de ville 2015-2020	tél : 02 97 02 22 00

Contrat de ville 2015-2020

Le contrat de ville a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires en complétant et renforçant les politiques de droit commun.

Le contrat de ville de Lorient Agglomération a été signé le 11 juillet 2015 par l'Etat, les villes de Lorient, Hennebont et Lanester, Lorient agglomération, le Conseil Départemental du Morbihan, le Conseil Régional, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Morbihan et les bailleurs sociaux. Il est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.

Les objectifs du contrat de ville s'articulent autour de 3 piliers prioritaires :

- L'emploi et le développement économique
- La cohésion sociale, éducation, santé, lien social, culture, sport, accès aux droits
- La cohésion urbaine: cadre de vie, renouvellement urbain et tranquillité publique

Les propositions d'actions sont élaborées en liaison étroite avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre d'un processus de concertation puis de négociation avec les services de l'Etat.

Dorénavant, les habitants sont directement associés à tous les dispositifs (contrats de ville et projets de renouvellement urbain). Des conseils citoyens sont créés dans les territoires prioritaires comme Kervénanec nord. Ils ont pour mission d'être des lieux d'échanges entre habitants, de développer leur expertise d'usage, d'assurer leur représentation dans toutes les instances du contrat de ville et de constituer un espace permettant de valoriser les initiatives.

En savoir plus sur [le conseil citoyen](#)

A Kervénanec nord, des acteurs du quartier comme la Maison pour tous ou les services de la ville mettent en place des projets financés par le contrat de ville. Voici quelques exemples :

- Le [P'tit journal de Kervé](#)
- Le [Fonds de participation des habitants \(FPH\)](#)
- Le Carnaval
- Le service de médiation sociale
- ...



Animations de quartier



Pour en savoir plus, cliquer sur l'image



Pour consulter le contrat de ville signé, cliquer sur l'image